Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

LA VILLE SAINT VALLIER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2025



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

Table des matières

Table des matières

Table des matières - 2 -
I. CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE - 3 -
1. Présentation du territoire desservi - 3 -
2. Mode de gestion du service - 3 -
2.1. Travaux en interne - 3 -
2.2. Travaux externalisés - 3 -
3. Captage - 4 -
4. Contrôle - 5 -
II. caractéristiques 2024 - 6 -
1. Estimation de la population desservie - 6 -
2. Nombre d'abonnés - 6 -
3. Eaux brutes - 6 -
3.1. Prélèvement sur les ressources en eau - 6 -
4. Eaux traitées - 7 -
4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours - 7 -
4.2. Production - 7 -
4.3. Achat d'eaux traitées - 7 -
4.4. Volumes vendus au cours de l'exercice - 7 -
4.5. Autres volumes - 8 -
4.6. Volumes consommé autorisé - 8 -
5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - 8 -
III. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE - 9 -
1. Modalités de tarification - 9 -
2. Facture d'eau type - 10 -
3. Recettes - 11 -
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE - 12 -
1. Qualité de l'eau - 12 -
2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux - 12 -
3. Indicateurs de performance du réseau - 14 -
3.1. Rendement du réseau de distribution - 14 -
3.2. Indice linéaire des volumes non comptés - 14 -
3.3. Indice linéaire de pertes en réseau - 14 -
3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable - 14 -
4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau - 15 -
V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - 16 -
1. Branchements en plomb - 16 -
2. Montants financiers - 16 -
3. Etat de la dette du service - 16 -
4. Amortissements - 16 -
5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service - 17 -
VI. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU - 18 -
1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité - 18 -
Annexe : Tableau récapitulatif des indicateurs - 19 -

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

•Nom de la Collectivité : Mairie de SAINT-VALLIER

•Caractéristique : Commune

•Compétences liées au service :

Production	☑ Oui	❑ Non
Protection du point de prélèvement	☑ Oui	❑ Non
Traitement	☑ Oui	❑ Non
Transfert	☑ Oui	❑ Non
Stockage	☑ Oui	❑ Non
Distribution	☑ Oui	❑ Non

•Territoire desservi : SAINT-VALLIER

•Existence d'une CCSPL*	❑ Oui	☑ Non
•Existence d'un schéma de distribution	☑ Oui	❑ Non
•Existence d'un règlement de service	☑ Oui	❑ Non

Date d'approbation : 25/02/2014

* Commission Communale des Services Publics Locaux

2. Mode de gestion du service

2.1. Travaux en interne

Le service est exploité en régie.
Le service comprend trois agents avec la contribution du directeur des services techniques et de son assistante :

- •3 agents techniques pour la gestion du réseau (champ de captage, conduites, réservoirs, etc.) basés au Centre Technique Municipal : réalisation de branchements, pose, ouverture, fermeture et relève des compteurs, recherche et réparation des fuites, relevé et suivi des données des volumes, purge et nettoyage, réalisation de devis de branchements, gestion du stock, suivi des compteurs de sectorisation, mise à jour des plans, fourniture des données pour répondre aux DICT, suivi de la qualité de l'eau, astreinte…
- •1 agent administratif basé en mairie : gestion administrative des ouvertures/fermetures de compteurs, facturation, suivi des abonnements, suivi des données, accueil et renseignement des abonnés, rédaction du rapport sur la qualité de l'eau…
- •Assistante de direction : gestion des DICT
- •DST : pilotage technique et administratif du service

2.2. Travaux externalisés

La Commune a passé un contrat d'assistance technique avec l'entreprise la SAUR pour la gestion de la sectorisation et la maintenance des équipements électromécaniques.

L'Exploitant assure sous sa responsabilité et à ses frais, risques et périls, le suivi métrologique de la sectorisation installée, des volumes transités ainsi que l'établissement de plan d'action pour améliorer et maintenir le rendement de distribution du réseau d'eau potable communal.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

A cette fin, il renseigne et fournit quotidiennement par voie électronique les tableaux de suivi des volumes comptabilisés par les comptages de sectorisation du réseau de distribution en détaillant les volumes de perte nocturne (débit minimum de nuit constaté) pour chaque zone de sectorisation. Les zones sont au nombre de 6. Les résultats seront de 2 types : Valeur absolue de perte en m3/h par tranche horaire de 1h à 5h du matin et Indice Linéaire de perte en m3/jour/Km.

C'est également l'Exploitant qui assure, sur devis, le maintien des équipements électromécaniques du réseau.

3. Captage

La ville de Saint-Vallier exerce la compétence eau en régie directe.

Elle est alimentée en eau potable à partir du champ captant des Serves situé sur la commune voisine de Saint-Uze. Ce champ captant des Serves est également exploité par le Syndicat des Eaux Intercommunal de la Valloire.

Dans son périmètre de captage, Saint-Vallier dispose de 3 forages d'exploitation dont la profondeur est de 55 mètres pour les deux forages les plus anciens, P1 et P2, et de 72 mètres pour le forage P3 plus récent (2003) et d'un puits d'essai. Le débit d'exploitation autorisé est de 220 m3/h.

Les pompes fonctionnent par deux. P1 et P3 ou P1 et P2 (risque de désamorçage si P3 et P2 fonctionnent ensemble du fait de leur proximité géographique). Elles fonctionnent environ 9 heures par jour, soit à raison de deux pompes simultanées d'environ 100 m3 par heure, un pompage moyen d'environ 1 800 m3 par jour (650 000 m3 par an).

Le Syndicat des Eaux Intercommunal de la Valloire dispose quant à lui d'un puits à barbacanes de 3 mètres de diamètre, profond d'environ 17 mètres et de deux forages de reconnaissances non exploités, pour un débit d'exploitation autorisé de 80 m3/h.

Les deux zones de captages ont des périmètres de protection immédiats mitoyens distincts. Les périmètres de protection rapprochés et éloignés sont en revanche communs.

Par ailleurs, afin de sécuriser l'alimentation en eau de la ville de Saint Vallier, une interconnexion Drôme Ardèche est en cours de réalisation avec la station de pompage d'Arras, via le pont de Sarras, pour un débit de 200m3/h.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

4. Contrôle

Régulièrement, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) effectue des contrôles de la qualité de l'eau de Saint-Vallier.

Les comptes rendus sont ensuite envoyés aux services de la Ville. Dans le cas d'anomalies, l'intervention corrective a lieu immédiatement de la part du service de l'eau.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

II. caractéristiques 2025

1. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 4 173 habitants au 31/12/2025 (4 241 au 31/12/2024).

2. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
Le service public d'eau potable dessert 2 306 abonnés au 31/12/2025. (2 266 au 31/12/2024).
La répartition des abonnés est la suivante :

Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
2 266	2 306	0	2 306	+ 1.76%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 62.74 abonnés/km au 31/12/2025 (61.65 abonnés/km au 31/12/2024).
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1.81 habitants/abonné au 31/12/2025 (1.87 habitants/abonné au 31/12/2024).
La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 113.91 m³/abonné au 31/12/2025 (106.70 m³/abonné au 31/12/2024).

3. Eaux brutes

3.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 413 706 m³ pour l'exercice 2024 (378 840 m³ pour l'exercice 2024).

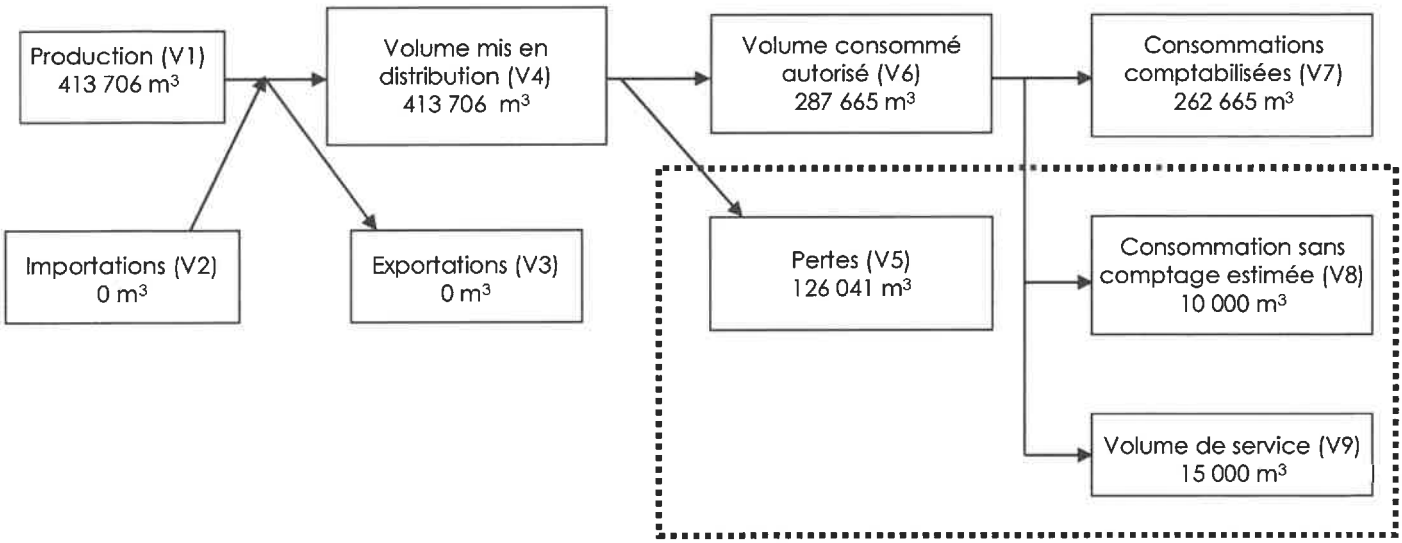
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Forage Lieu-dit « Les Serves »	Eau Souterraine	378 840	413 706	+ 9.20%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

4. Eaux traitées

4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



4.2. Production

Le service n'a aucune station de traitement.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Forage Lieu-dit « Les Serves »	378 840	413 706	+9.20%	100 %
Total du volume produit (V_1)	378 840	413 706	+9.20%	100 %

4.3. Achat d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes achetés en %
Syndicat des Eaux Cance-Doux	0	0	100 %
Total d'eaux traitées achetées (V_2)	**0**	**0**	**100 %**

4.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	241 768	262 665	+8.64%
Abonnés non domestiques	0	0	/
Total vendu aux abonnés (V_7)	**241 768**	**262 665**	**+8.64%**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

Service de [2].....	0	0	/
Total exporté vers d'autres services (V_3)	**0**	**0**	/

[1] Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
[2] Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

4.5. Autres volumes

	Exercice 2024 en m³/an	Exercice 2025 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	10 000	10 000	/
Volume de service (V9)	15 000	15 000	/

4.6. Volumes consommé autorisé

	Exercice 2024 en m³/an	Exercice 2025 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	266 768	287 665	+7.83%

5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 36.753 kilomètres au 31/12/2025 (36.753 km au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

III. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

	au 01/01/2025	au 01/01/2026
Frais d'accès au service	60.00 €	60.00 €

Tarifs		au 01/01/2025	au 01/01/2026
Part de la Collectivité			
Part Fixe HT / an	Abonnement DN 15 mm et 20 mm y compris location du compteur	26 €	26 €
	Abonnement DN 30 mm	55 €	55 €
	Abonnement DN 40 mm	70 €	70 €
	Abonnement DN 60 mm	77 €	77 €
	Abonnement DN 80 mm	83 €	83 €
	Abonnement DN 100 mm	90 €	90 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		1.14 € / m³	1.14 € / m³
Taxes et Redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%)	5.50 %	5.50 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.10 € / m³	0.10 € / m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.28 € / m³	
	Performance des réseaux d'eau (Agence de l'eau)		0.05 € / m³
	Consommation eau potable (Agence de l'eau)		0.39 € / m³

Décision du Maire fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice :

- Décision du Maire n°2022-022 du 14/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable et les frais d'accès au service.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026	Variation
Part de la Collectivité			
Part fixe annuelle	26,00 €	26,00 €	0%
Part proportionnelle	136,80 €	136,80 €	0%
Total €HT	**162,80 €**	**162,80 €**	0%
Taxes et Redevances (Agence de l'Eau)			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00 €	12,00 €	0,00%
Performance des réseaux d'eau	1,20 €	6,00 €	400,00%
Consommation eau potable	51,60 €	46,80 €	-9,30%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	**64,80 €**	**64,80 €**	**0%**
Total HT	**227,60 €**	**227,60 €**	**0%**
TVA si service assujetti (5,5 %)	**12,52 €**	**12,52 €**	**0%**
Total TTC	**240,12 €**	**240,12 €**	**0%**
Prix TTC au m³	**2,00 €**	**2,00 €**	**0%**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle. La facture du 1er semestre est estimative et celle du 2ème semestre est réelle suite au relevé d'index effectué par les agents du Service de l'Eau.
Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 262 665 m³/an (241 768 m³/an en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

3. Recettes

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	337 901.13 €	361 886.87 €	+7.10 %
dont abonnements	62 285 €	62 447 €	+ 0.26 %
Recette de vente d'eau en gros	0.00 €	0.00€	/
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0.00 €	0.00€	/
Total recette de vente d'eau	**337 901.13 €**	**361 886.87 €**	**+ 7.10 %**
Recettes liées aux travaux	15 404.56 €	5 686.16 €	-63.08%
Contribution exceptionnelle du budget général	0.00 €	0.00€	/
Autres recettes : Taxe Forfaitaire de Mise en Eau	16 345.98 €	16 606.63 €	+ 1.95 %
Total autres recettes	**32 750.54€**	**22 292.79 €**	**-31.93%**
Total des recettes	**370 651.67 €**	**384 179.66 €**	**+ 3.65%**

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 384 179.66 € (370 651.67 € au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	14	0	16	1
Paramètres physico-chimiques	14	0	16	0

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie	100.00 %	93.80 %
Paramètres physico-chimiques	100.00 %	100.00 %

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 93 pour l'exercice 2025 (93 pour 2024)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**93**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3. Indicateurs de performance du réseau

3.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

	Exercice 2024	**Exercice 2025**
Rendement du réseau	70.42 %	69.53 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) m³ / jour / km	19.89	21.44
Volume vendu sur volume mis en distribution	63.82 %	63.49%

3.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 11.26 m³/j/km (10.22 m³/j/km en 2024).

3.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.
Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 10.50 m³/j/km (8.35 m³/j/km en 2024).

3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	/	/	0.700	/	/

Au cours des 5 dernières années, 0.700 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.
Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1.90 % (5.17 % en 2024).

4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 %. (80 % en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb du domaine public.

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements (1)	1 700 (1)	1 700 (1)
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0 (connu)	0 (connu)
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	/	/
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

(1)le chiffre indiqué est une valeur estimée à environ 80 % du nombre d'abonné

2. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0.00 €	0.00€
Montants des subventions en €	0.00 €	0.00€
Montants financiers HT des investissements réalisés autres que travaux (achat matériel...) pendant le dernier exercice budgétaire	12 877.12 €	44 615.94 €
Montants des contributions du budget générales en €	0.00 €	0.00€

3. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31/12 (montant restant dû en €)		563 288.59 €	529 628.45 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	32 583.79 €	33 660.14 €
	Intérêts	24 891.61 €	23 564.29 €

4. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 103 912.73 € (104 153.68 € en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Recherche de fuites + Réparation	20 000.00 €
Remplacement Compteurs	55 000 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

VI. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a admis en non-valeur des créances pour la somme globale de 1 558.79 €.

Aucune subvention n'a été versée à un fond de solidarité, soit 0.00 € / m³ pour l'année 2025 (0.000 € / m³ en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 026-212603336-20260928-20260829_15-DE

Annexe : Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services		Valeur 2024	Valeur 2025
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 241	4 173
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m3	1.84 €	2€
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	3 jours	3 jours
Indicateurs de performance		**Valeur 2024**	**Valeur 2025**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100.00 %	93.80%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100.00 %	100.00%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	93	93
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70.42%	69.53%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	10.22m³/j/km	11.30m³/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	8.35m³/j/km	10.5m³/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.03 %	0.38 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80.00 %	100.00%
P109	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	2 339.77€ / m³	1 558.79 € / m³
P154	Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	21.42 %	31.69%

L'ensemble des documents ayant permis d'établir le présent rapport peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Fait à Saint-Vallier, le 22 septembre 2026

Le Maire,

Frédérique SAPET

MAIRIE DE SAINT-VALLIER 26240